



I. Ports et transport

6. Les ports français

6.1. Situation géographique

En terme portuaire, la France a une situation géographique privilégiée lui permettant d'être accessible à tous types de navires.

En effet, elle dispose de plusieurs atouts :

- trois façades maritimes : les façades Manche / Mer du Nord, atlantique et méditerranéenne
- un littoral important avec plus de 5 500 km de côtes
- une situation stratégique de carrefour entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud :
 - ♦ **sur la façade Manche/Mer du Nord**, Le Havre et Dunkerque sont les premiers grands ports européens rencontrés à l'import. Calais, port le plus proche de la Grande-Bretagne, est le plus grand port à passagers d'Europe continentale. Rouen, port le plus proche de Paris et port d'estuaire, complète harmonieusement ce dispositif
 - ♦ **sur la façade atlantique**, les ports de Bordeaux, Nantes – Saint-Nazaire et La Rochelle – La Pallice constituent des portes d'entrée pour les grands flux internationaux vers l'Est, le Nord et le Sud de l'Europe
 - ♦ **sur la façade méditerranéenne**, le port de Marseille, premier port de France et de Méditerranée, véritable « porte de l'Europe du Sud », est situé à un important carrefour commercial. La cité phocéenne est au croisement terrestre de l'axe Nord-Sud et de l'axe de développement européen Ouest-Est reliant l'Espagne à l'Italie, en offrant une voie maritime de qualité vers l'Afrique et l'Extrême-Orient. Les ports de Nice et de Marseille sont des étapes privilégiées pour la croisière

Ce dispositif maritime est complété par les ports des départements d'outre-mer, dans l'Océan Indien et aux Caraïbes qui constituent autant de portes d'entrée du territoire de l'Union Européenne. En effet, la France dispose avec les départements et territoires d'outre mer d'un littoral supplémentaire de près de 1 500 km. En considérant le concept de mer territoriale (12 milles au delà des côtes) et celui de zone économique exclusive⁽¹⁾ (200 milles au delà des côtes, soit 370 km), la France se situe aux tous premiers rangs des nations maritimes, derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

1 mille marin : 1 852 m

⁽¹⁾ dans cette zone, les états ont tous les droits en matière de pêche, d'exploitation minière et pétrolière.